



LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME et INDEPENDANT S3I

Activité Partielle



Covid19 – Situation de salarié(e)s

Nous tenons encore une fois à témoigner notre soutien pour toutes les familles touchées par le Covid19. Nous avons également une pensée toute particulière pour le salarié Orléanais. Sachez que vous pouvez compter sur notre soutien en ces moments difficiles.

Covid19 – Déconfinement et télétravail qui reste la règle

Les premiers sites à déconfiner seront d'abord les sites de Kleber, Annecy mais aussi très rapidement les sites de Strasbourg, Roanne, Nancy, Tours et Metz.

Les CSSCT sont mobilisées mais pas forcément écoutées. Vos élu(e)s S3I et membres de CSSCT veillent à ce que les mesures sanitaires, afin de garantir la sécurité de tous les salariés et que la reprise de l'activité, ne se fasse pas aux dépens de la santé physique et psychique de vous toutes et tous.

La reprise doit se faire en prenant en compte également les contraintes des pères et mères qui ont aussi à gérer les contraintes scolaires, les contraintes de transport. Elle devra être progressive et surtout pas à n'importe quel prix. Faire repartir la vie économique, oui mais en garantissant la sécurité pour tous ! S3I veillera à respecter ces principes.

Une nouvelle façon de travailler va émerger de cette crise. Nous ne travaillerons certainement plus comme avant. Le télétravail va devenir une nouvelle façon de travailler dans nos sociétés, bien mieux accepté par la Direction Générale de SOPRA STERIA qu'il ne l'a été auparavant.

S3I demande la renégociation de l'accord télétravail en accordant plus de jours télétravaillés comme elle l'avait demandé en 2018 en :

- exigeant un télétravail possible au moins 3 jours variables / semaine,
- obtenant une augmentation de la prime de télétravail – 30 € / mois au lieu de 10€,
- réclamant une prise en charge de toute augmentation d'assurance pour télétravail,
- rendant obligatoire la fourniture, en plus d'un ordinateur portable d'entreprise, d'un téléphone professionnel avec un minimum de données d'au moins 50 Go / mois

En espérant que cette fois-ci, les autres organisations syndicales nous suivent au lieu de signer un accord au rabais comme cela a été fait auparavant.

Dans une période déjà difficile où la direction avec le concours et le travail d'organisations syndicales responsables a réussi à faire de ce confinement et des mesures d'accompagnements « un apparent » succès et une situation à date maîtrisée pour le groupe, les salarié(e)s et l'emploi, la CFDT n'a rien trouvé de mieux le 15 Avril 2020 que de diffamer l'entreprise dans toute la presse et les journaux en l'accusant de détourner les ordonnances prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, ou comme le dit Laurent BERGER d'abuser également du chômage partiel.

Ces déclarations risquent ainsi une mise en difficulté du groupe sur le marché, sur les projets publics, sur le recrutement, sur son image., une vraie bombe merci CFDT



Vos élu(e)s et RP S3I à Paris et en région

- Thierry OLIVIER (Meudon)
- Elodie BENIGAUD (Roanne)
- Sylvain PERNAUD (Lyon Limonest)
- Marta MASTERNAK (Sophia)
- Patrick VERBAEYS (Aix)
- Xavier PERRIN (Roanne)
- Cedric FRANCOIS (Lille)
- Sylvain PELIZZONI (Lyon)

- Jean-Christophe LEJEUNE (Meudon)
- Belkacem BELBAHI (Meudon)
- Alain MARTINEZ (Toulouse)
- Marc DUMONT (Sophia)
- Mireille DELANNOY (Aix)
- Michel BUDZIC (Lille)
- Yann JAFFRELOT (Nantes)
- Mohammed BOUTCHICH (Lyon)



LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME et INDEPENDANT S3i

Est paru ce dimanche au Journal officiel le décret relatif au « forfait mobilités durables ». Pris en application de la loi mobilités du 24 décembre 2019, ce texte fixe les conditions de la prise en charge par l'employeur des frais engagés par les salariés se déplaçant à vélo, à vélo électriquement assisté, en covoiturage ou en transports publics entre leur domicile et leur lieu de travail.

Exonéré de cotisations sociales, ce forfait a été fixé à 400 euros par an. Rappelons que la loi prévoit une négociation annuelle dans les entreprises au sujet des déplacements domicile travail, dans le cadre de la négociation annuelle sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

S3I demande la renégociation de l'accord QVT en ajoutant les nouvelles dispositions légales dont :

- Aide jusqu'à 400 € par an/salarié(e) en remplacement du remboursement des IK Vélo (Cette aide est exonérée d'impôts et de cotisations sociales),
- Cumul de cette aide avec la participation de l'employeur à l'abonnement transport.

Mais aussi :

- **Paiement à 100% de l'abonnement aux transports en commun.**
- **En complément, S3I demande que l'accord QVT intègre une participation aux frais d'entretien du vélo, le remboursement des équipements de sécurité pour un montant maximum de 80 € contre 40 € actuellement (le prix nécessaire pour un bon équipement).**

ECOLE DES FANS version SOPRA



il est là bas à côté de mon COMEX

Bah non !! plus de ticket Restau !!!
Bah non j'ai pas la Subvention mobilité

J,vais chanter **Le dé confinement** en voix de tête

Bonjour mon petit Il est où ton PDG ,

T as eu tes frites à midi T es venu en vélo avec Ton PDG

Alors tu nous a chanté **le confinement** t as eu un ptit 9/10 pas mal !!! J'espère que tu feras aussi bien Pour **le dé confinement**



contact@s3i.fr

Vos élu(e)s et RP S3I à Paris et en région

- Thierry OLIVIER (Meudon)
- Elodie BENIGAUD (Roanne)
- Sylvain PERNAUD (Lyon Limonest)
- Marta MASTERNAK (Sophia)
- Patrick VERBAEYS (Aix)
- Xavier PERRIN (Roanne)
- Cedric FRANCOIS (Lille)
- Sylvain PELIZZONI (Lyon)

- Jean-Christophe LEJEUNE (Meudon)
- Belkacem BELBAHI (Meudon)
- Alain MARTINEZ (Toulouse)
- Marc DUMONT (Sophia)
- Mireille DELANNOY (Aix)
- Michel BUDZIC (Lille)
- Yann JAFFRELOT (Nantes)
- Mohammed BOUTCHICH (Lyon)



**LA NEWSLETTER MENSUELLE
DU SYNDICAT AUTONOME et
INDEPENDANT S3i**

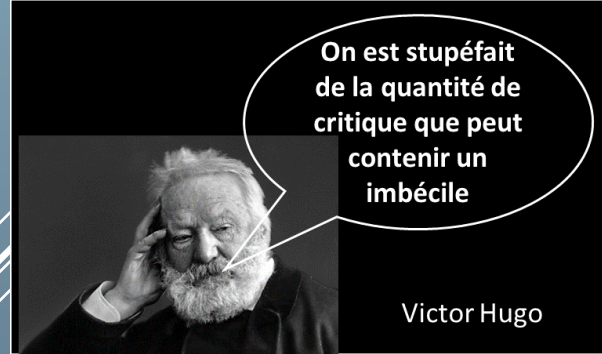
La maxime du mois de



MAI 2020



Tout et son contraire - Ca vous agace ?



Victor Hugo



contact@s3i.fr

Vos élu(e)s et RP S3I à Paris et en région

- Thierry OLIVIER (Meudon)
- Jean-Christophe LEJEUNE (Meudon)
- Elodie BENIGNAUD (Roanne)
- Belkacem BELBAHI (Meudon)
- Sylvain PERNAUD (Lyon Limonest)
- Alain MARTINEZ (Toulouse)
- Marta MASTERNAK (Sophia)
- Marc DUMONT (Sophia)
- Patrick VERBAEYS (Aix)
- Mireille DELANNOY (Aix)
- Xavier PERRIN (Roanne)
- Michel BUDZIC (Lille)
- Cedric FRANCOIS (Lille)
- Yann JAFFRELOT (Nantes)
- Sylvain PELIZZONI (Lyon)
- Mohammed BOUTCHICH (Lyon)

Gueuler tout le temps sans négocier , ça vous fatigue?

**Appelez les sur leur ligne directe pour leur exprimer.
Tél : 00.00.00.00.00**





MAI 2020

LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME et INDEPENDANT S3i

S3I fait peau neuve en réorganisant son site Internet

Un site plus clair et adapté aux ordinateurs mais aussi aux smartphone. De nouvelles rubriques portant sur le droit, une information quasi quotidienne, un forum de discussion, des sondages tout au long de l'année pour vous donner la parole et bien plus encore.

S3I vous a toujours donné la parole ! Alors rendez-vous sur notre site : <http://www.s3i.fr>

Vos élu(e)s sur le terrain :

Vous avez des questions sur l'activité partielle, le déconfinement, vous voulez savoir ce qui se passent en réunion de CSE, vous souhaitez rencontrer votre représentant(e) de proximité ? N'hésitez pas à les solliciter en toute confidentialité.

Notre force ?

Nous sommes présent(e)s sur tout le territoire toujours un élu(e) ou un adhérent(e) à coté de vous (sauf en corse....)

Vos élu(e)s et RP S3I sur Paris et en région :

- Thierry OLIVIER (Meudon)
- Elodie BENIGAUD (Roanne)
- Sylvain PERNAUD (Lyon Limonest)
- Marta MASTERNAK (Sophia)
- Patrick VERBAEYS (Aix)
- Xavier PERRIN (Roanne)
- Cedric FRANCOIS (Lille)
- Sylvain PELIZZONI (Lyon)

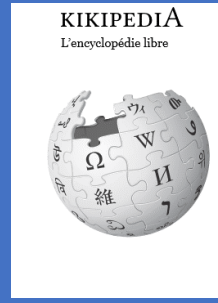
- Jean-Christophe LEJEUNE (Meudon)
- Belkacem BELBAHI (Meudon)
- Alain MARTINEZ (Toulouse)
- Marc DUMONT (Sophia)
- Mireille DELANNOY (Aix)
- Michel BUDZIC (Lille)
- Yann JAFFRELOT (Nantes)
- Mohammed BOUTCHICH (Lyon)

contact@s3i.fr



Encore une fois S3I est obligé de déplorer une situation que nous traitons par la caricature :

Définition :



Le (vers) Solidaires est un parasite qui tire profit de son hôte (le CSE). Il est nuisible pour l'organisme CSE. Il agit sciemment avec ses comparses (vers) Cfdt et (vers) Avenir pour affaiblir, polluer et anémier le CSE. Le 5 Mai, ils ont grignotés le CSE SSG pendant 4 h au point introductif, empêchant la digestion de tout l'Ordre du Jour. Ne serait-ce pas un risque mortel du CSE et une entrave à son bon fonctionnement, sa bonne marche ? Pourquoi laisse-t-on faire ?

Pourquoi n'administre-t-on pas le VERMOX qui a déjà fait ses preuves sur d'autres organismes :

